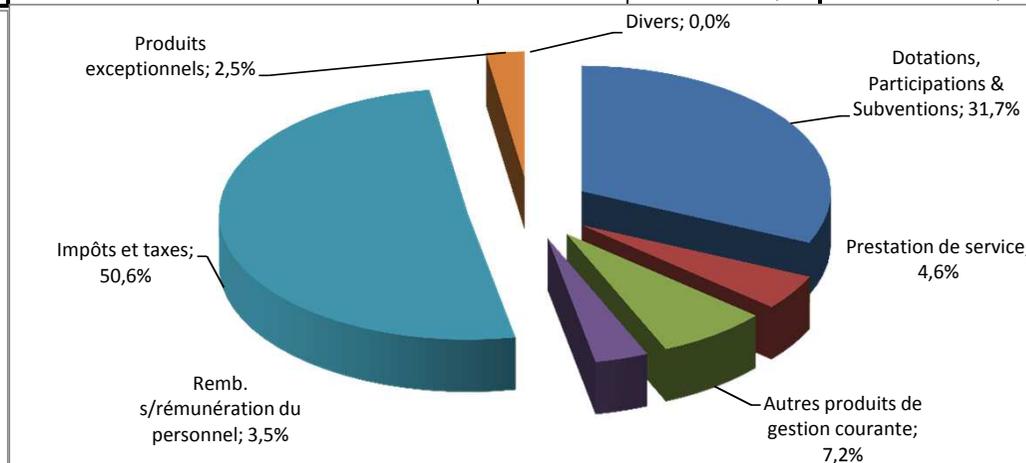
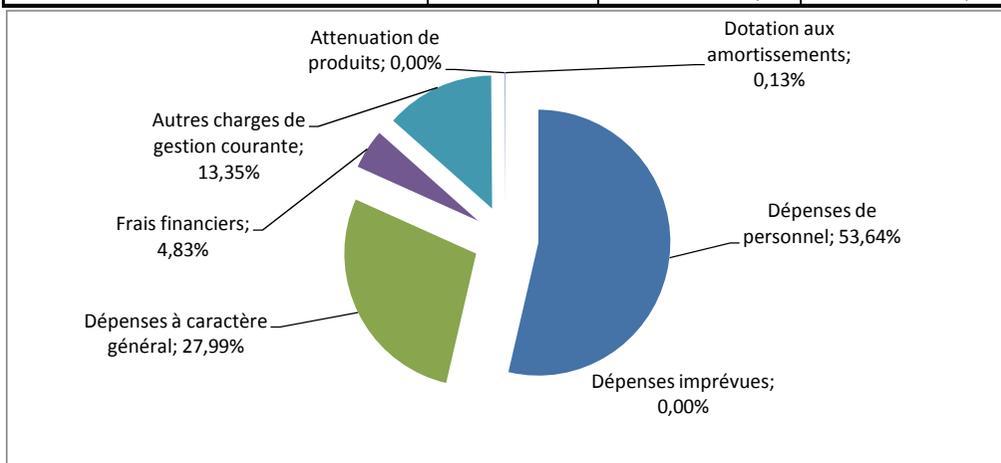


BILAN FINANCIER EXERCICE 2018 et Prévisions du BUDGET 2019

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Nature	Ratio	Montant	Budget 2019	Nature	Ratio	Montant	Budget 2019
Dépenses de personnel	53,64%	409301,64	402700,28	Dotations, Participations & Subventions	31,7%	306852,21	290867,00
Dépenses imprévues	0,00%		8865,00	Prestation de service	4,6%	44108,91	52300,00
Dépenses à caractère général	27,99%	213589,85	234394,15	Autres produits de gestion courante	7,2%	69727,31	65000,00
Frais financiers	4,83%	36866,47	36515,77	Remb. s/rémunération du personnel	3,5%	33518,06	22700,00
Autres charges de gestion courante	13,35%	101850,92	109271,00	Impôts et taxes	50,6%	489419,89	472707,00
Atténuation de produits		489,00	750,00	Produits exceptionnels	2,5%	23994,12	6500,00
Dotation aux amortissements	0,13%	1004,64	1004,64	Divers	0,0%	3,42	
Transfert budget investissement			180000,00	Excédent reporté			63426,84
TOTAL	100%	763102,52	973500,84	TOTAL	100%	967623,92	973500,84



Analyse des dépenses : Le total 2018 est en baisse de 4,72% soit 37846 €, avec des évolutions contrastées selon la nature des dépenses. En effet, les charges de personnel sont en croissance de 2833 € ainsi que les frais financiers pour 3016 €, s'expliquant pour ces derniers par l'ouverture de prêts relais (TVA et subventions) pour la construction de LA RUCHE. Les autres dépenses à caractère général sont donc en forte baisse (-39899 €) tout comme celles de gestion courante (-3737 €). Ces résultats témoignent d'une gestion allant vers l'essentiel à la vie de la commune et des services en charge des diverses missions.

Analyse des recettes : Le montant des recettes de fonctionnement est en évolution positive mais légère de 4197 €. Les postes de recettes ont des évolutions opposées avec en croissance marquée, le produit des impôts et taxes, soit +23669 € sans que les taux d'imposition communaux ne soient augmentés, ainsi que les dotations et subventions en croissance de 13944 €. A noter, le produit exceptionnel perçu pour le litige travaux à la Chapelle de Quelven pour un montant de 16464 €. Les autres postes sont en régression, faible pour les autres produits de gestion courante où sont comptabilisés les loyers des logements propriété de la commune (-1996 €) mais surtout la ligne remboursement sur la rémunération de personnel soit -37437 €, conséquence directe de la fin des contrats aidés par l'Etat. Ces dépenses sont désormais assumées par le budget de la commune sans compensation, avec des contrats en CDD sur 2018.

Bilan : 2018 a donc été un bon exercice dégageant un solde positif de 204 521 €, soit plus 42044 € en comparaison à 2017. En cumulé avec les exercices précédents, le résultat fin 2018 est de 167 824 € après couverture des besoins de financement constatés en investissement, d'un niveau particulièrement élevé du fait de la construction du pôle périscolaire LA RUCHE. Nous pouvons reporter en solde général +63 426 €. Cette situation permet d'enchaîner sur les nouveaux programmes d'investissement (Rénovation mairie et solde de l'opération de Quelven).

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Nature	Ratio	Montant	Budget 2019	Nature	Ratio	Montant	Budget 2019
Déficit reporté	Pour ordre	"9865,24"	199579,72	Excédent Fonctionnement capitalisé	20,85%	267888,96	167824,08
Remboursement emprunts+Prêt relais	7,40%	109149,83	251788,67	Pré budget fonctionnement			180000,00
Rénovation du Beffroi église bourg	1,70%	25010,64		Remboursement TVA	10,62%	136488,00	223580,27
Dépôts et cautionnements	0,14%	1994,88	1500,00	Subventions Conseil Départemental	23,67%	304229,32	294842,03
Travaux routiers - panneaux - Pont	3,98%	58638,69	65641,31	Subventions Etat (DETR)+ Quelven	9,87%	126900,00	134350,00
Travaux patrimoine (églises)	0,69%	10196,02	14900,00	Subventions réserves parlementaires	0,00%		20000,00
Rénovation éclairage public	0,60%	8858,93		DRAC MEDIATHEQUE	11,55%	148459,00	100000,00
LA RUCHE - Complément 2019	82,13%	1211224,00	204669,58	Subvention Conseil Régional Ecole numé	0,10%	1253,80	
Mobilier et Informatique LA Ruche		43086,67		Pays de Pontivy : TEPCV+ Mediathèque	1,87%	24000,00	68300,00
Travaux coordination Quelven	0,00%		217654,73	Conseil Régional/Pays	5,33%	68524,00	74500,00
Rénovation logements	0,00%		84000,00	Fond de concours Pontivy Communauté	3,29%	42272,01	79856,07
Colonnes enterrées	0,00%		25000,00	CAF			57550,00
Achats et Travaux divers école	0,04%	655,79	3800,00	Immobilisations	0,08%	1004,64	1004,64
Achats et travaux mairie	0,41%	5990,93	300000,00	Part Associations rénovation Patrimoine	0,69%	8921,45	
Dépenses imprévues	0,00%		15773,08	Dépôt de garantie logement	0,13%	1690,73	1500,00
Materiel services techniques	0,00%		8000,00	Prêt relais LA RUCHE	11,67%	150000,00	
Rénovation Pont Goveline	0,00%		15000,00	Taxe aménagement	0,27%	3459,99	4000,00
TOTAL	97,08%	1474806,38	1407307,09	TOTAL	100,00%	1285091,90	1407307,09

Dépenses : Le très haut niveau d'investissement de 2018 tourne essentiellement autour de la construction du pôle périscolaire LA RUCHE, avec 81,25% et près de 1,2 million d'euros payés. A ce total s'ajoutent les 43 086 euros d'achat de mobilier et de matériel informatique ainsi que 13 000 euros pour les oeuvres artistiques. Les travaux routiers, pour 58 638 euros, constituent l'autre poste important de cet exercice. Les travaux sur le patrimoine communal et particulièrement les églises ont été intenses, notamment au bourg avec le renouvellement total du beffroi pour un coût de 25 010 euros mais aussi d'autres interventions à Locmeltro, St Jean ou Quelven pour 10 196 euros. A noter l'achat de matériel d'entretien des espaces verts (terrains de sports) et des espaces publics communaux (cimetière notamment) pour une valeur de près de 6 000 euros. Cet achat résulte d'un accord avec les communes de Cléguérec et Malguénac, réduisant ainsi l'impact financier pour chaque commune.

Recettes : Le chantier phare de la mandature a généré l'essentiel des financements engagés en 2018. Les versements aléatoires des subventions accordées nous ont contraint à la souscription d'un prêt relais à hauteur de 150 000 euros pour 2 ans mais qui devrait être remboursé dès 2019. La capitalisation des excédents du budget de fonctionnement pour 267 888 euros équivalait à 20% des recettes 2018. Le principal contributeur au financement de LA RUCHE est le Conseil Départemental avec 304 229 euros soit 23,67% des ressources annuelles. L'Etat, par la DETR et La DRAC, est l'autre financeur important pour un total de 275 359 euros soit 21% du budget. Les autres financeurs sont la Région via le Pays de Pontivy pour 92 524 euros et la Communauté de communes pour 42 272 euros. Nota particulier pour les contributions des associations de quartiers de la commune et de l'Abbé Pinsard à la rénovation du patrimoine pour 8 921 euros.

2019 : Le programme prévisionnel témoigne d'une charge encore importante même si l'opération de rénovation de la mairie s'étalera jusqu'en 2020. Le solde de l'opération LA RUCHE comptabilise des flux importants tant en dépenses (194 669 euros) qu'en recettes (468 128 euros). Le chantier de Quelven sera clos au cours du premier semestre par l'aménagement routier, octroyant un tout autre visage à ce village remarquable. L'entretien routier sera maintenu à un bon niveau compte tenu des besoins. L'autre priorité 2019 sera la rénovation des logements pour réduire les factures énergétiques des occupants. La mise en place de colonnes enterrées avec Pontivy Communauté est également programmée pour fin 2019

Situation financière de la commune : Au 1/01/2019 l'endettement de la commune est en croissance du fait de la construction de LA RUCHE. Deux prêts relais de 150 000 euros chacun (TVA et attente versement des subventions) ont été souscrits en 2018 et seront remboursés courant 2019. Hors ces deux prêts relais, le capital dû sur le budget principal est de 985 183 euros, soit par habitant 720,16 euros. Trois prêts sur les logements sociaux complètent cette situation mais sont amortis par la location des logements concernés (18 009 euros de coût annuel/32000 euros de recettes annuelles).

NOTA : Les éléments rapportés dans ce document sont communiqués sous réserve de modifications pouvant y être apportées lors du Conseil Municipal consacré à l'approbation du compte administratif 2018 et du vote du budget primitif 2019 le 22 mars 2019